

RAPPORT

D'ACTIVITÉ ANNUEL

2024

Table des matières

1 Mot de la présidente	4-5
2 Mot du secrétaire général	6
3 Mot de la secrétaire administrative	7
4 Mot du juriste	8
5 Délégués au Conseil de santé	9
6 Mot de l'Infirmière cantonale	10-11
7 Une stratégie de communication renforcée	12
8 Politique professionnelle et de formation	13
9 Délégué.e.ses à la CPEV	14
10 Festival Planète Santé	15
11 Commission des infirmier.ère.s indépendant.e.s	16-17
12 Event politique de santé 2024	18-19
13 COSTRA et Groupe de travail	20
14 Vieillir 2030	21
15 Rapport d'activité de la FSF	22
16 Journée internationale des Infirmier.ère.s	23
17 Projet ACTiV - Amélioration des Conditions de Travail des Infirmiers et Infirmières Vaudoises	24
18 Colloque franco-suisse : les ressources humaines du secteur de la santé	25
19 Déléguée à Aoris – OrTra Santé-social Vaud	26
20 Déléguée à l'AVIPS, la CP-IPS et les nouveaux modèles de soins	27-28

..., notamment l'augmentation de salaire m...
de 260 francs. De même delimitier la duré...
es (1951) pour finalement arriver à 48h en 19...



L
S
L'A
avr
nat
aff
pe
C
L
P
L'A
lem
me
J
S
C

1.

Mot de la présidente



L'année 2024 fut une année riche et remplie pour le comité de l'ASI Vaud, qui a poursuivi son travail pour ses membres, pour la promotion et la défense de la profession tout en ayant le regard tourné vers l'avenir.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette année nous avons collaboré étroitement dans le cadre du projet de développement de l'organisation SBK-ASI Futuro qui fait suite à des décisions prises par l'Assemblée des délégué.e.s en 2022 et 2023. Le Comité central a été chargé de procéder à un examen approfondi des structures de l'association et de son financement. Le résultat visé étant ainsi d'avoir une ASI plus efficace tout en reposant sur une base financière solide. Les sections et des représentant.e.s de ces dernières ont participé activement au processus.

L'ASI Vaud est présente et active dans différents groupes de travail, notamment dans le cadre du programme Investpro qui a pour but d'Investir en faveur des professionnel.le.s de santé pour faire face à la pénurie de personnel de santé et soins. Elle montre sa volonté de faire entendre les préoccupations des infirmiers-ères du canton travaillant dans les divers milieux de soins, dans le secteur public ou parapublic. Les actions de ce programme étant mises en place dans trois axes qui sont la promotion, la formation, la fidélisation.

Apporter les préoccupations du terrain et les besoins tout en mettant un accent tout particulier à l'amélioration des conditions de travail de notre profession est primordial. Les contraintes économiques limitent les ambitions de certains projets et masquent parfois les besoins réels des professionnel.le.s sur le terrain. Si la compréhension des problématiques est clairement identifiée, les solutions demandent non seulement des moyens financiers

conséquents mais également un investissement des différents acteur.ice.s et parties prenantes qu'ils-elles soient employé.e-s, employeurs, politiques, syndicaux ou associatif.ives. C'est ainsi que votre comité s'est investi dans divers projets, et autres consultations pour lesquelles nous avons été sollicités.

Le soutien aux membres fut également une part conséquente de notre travail que ce soit au travers d'échanges et de conseils ou lorsque nous les accompagnons lors de rencontre avec leur hiérarchie. Nous avons également ouvert une permanence juridique afin d'offrir des conseils aux personnes qui en feraient la demande. Nous constatons que les infirmiers-ères sont conscient.e.s et connaissent bien leurs obligations mais qu'en est-il de leurs droits ? Cette question nous préoccupe et nous constatons quotidiennement le manque de connaissances qui y est relatifs. Face à ce constat nous travaillons sur une FAQ afin de faciliter l'accès aux informations pertinentes notamment en regard du droit du travail. Votre section a également œuvré et travaillé pour l'intérêt des infirmier-ère.s indépendant.e.s. Ce travail long et laborieux a permis d'aboutir à un arrêté du Conseil d'État modifiant le financement de la part résiduelle pour 2024 avec un rétroactif pour 2023.

Cette année nous avons mis un accent significatif afin de rendre visible la section notamment en se rendant au congrès de l'ASI, en étant présent au stand du festival Planète Santé ou encore en participant à la



journée vaudoise des infirmières et infirmiers.

Nous vous avons également accueillis en octobre pour notre event traitant de « la mise en œuvre de l'art. 117b constitutionnel. L'autonomie infirmière quant aux prestations de soins et les impacts de ces changements sur le système de santé ». Ce fut un succès. Une soirée d'échange où nos différent-e-s intervenant-e-s ont pu apporter des éclairages importants. L'organisation de ces rencontres sont le reflet de notre volonté de rester connecté aux besoins de nos membres ainsi qu'au monde politique et de pouvoir dialoguer avec vous en partageant un moment convivial.

Cette année encore, nous avons aussi voulu renforcer nos relations avec différents partenaires telles que la commission du personnel du CHUV, la FSF, l'ASMAV, Clash ainsi que plusieurs syndicats. Unir nos forces pour mieux défendre et protéger les employé.e.s des différentes institutions. Cette année fut également l'occasion de créer des partenariats avec des nouvelles entités qui composent le paysage socio-sanitaire du canton. C'est ainsi que nous avons débuté une collaboration avec la FEDEPS pour certains projets de formation et que nous avons rencontré des représentant d'Héviva afin de créer des ponts pour de futures synergies.

Je souhaiterais remercier tous les membres du comité qui m'apportent leur expertise et plus particulièrement le vice-président Salvatore Stagnitta qui m'assiste et me conseille. C'est avec beaucoup de plaisir que nous échangeons et collaborons pour répondre au mieux à

vos besoins et demandes. La richesse des compétences de membres qui compose votre comité nous permet de répondre aux besoins des infirmier-ères travaillant dans les divers milieux de soins et institution du canton. Nous mettons un pont d'honneur à œuvrer pour chacun.e d'entre vous.

Je souhaiterais adresser un remerciement tout particulier à notre secrétaire administrative Penelope Mirotti qui par sa rigueur et ses compétences nous offre un travail administratif de qualité. J'aimerais souligner également tout son travail de gestion lors de nos divers événements. Ses compétences en matière de communication nous sont précieuses.

Je terminerais en adressant mes remerciements à notre secrétaire général David Regamey avec qui je collabore avec beaucoup de plaisir depuis plus de 2 ans. Son travail auprès des membres, de représentant dans les différent-e-s CCT, auprès de nos collègues des syndicats et autres associations et tout comme avec les autres sections cantonales et notre faitière sont indispensables. Pilier de notre association cantonale il m'épaulé avec beaucoup de professionnalisme dans les diverses tâches qui m'occupent.

Le mot de la fin sera pour vous. Nous avons besoin de vous pour faire entendre la voix infirmier-ère, votre engagement fait notre force. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous en 2025.

Carmen Catalioto Cucho, présidente

2.

Mot du secrétaire général



Après l'annonce des premières mesures fédérales en lien avec la formation, nous avons pu constater non seulement la volonté de notre canton d'agir rapidement mais surtout le fait que celui-ci est conscient de la situations difficile que traverse les soignant.e.s vaudois.es.

Le projet Investpro annoncé en 2023 a pris effet l'année dernier. Comme mentionné par notre Présidente, la section participe activement à la réflexion et mise en place de mesures quant aux conditions de travail et plus particulièrement la pénibilité et occupe également un rôle important dans tout ce qui est en lien avec les questions de revalorisation salariale du parapublic en étant des deux signataire de la CCT SAN.

Bien que satisfait de la proactivité du canton, la section profite de sa position pour proposer des mesures concrètes impactant les conditions de travail et ne cesse de rappeler l'importance de ne pas se limiter à de demi-mesures qui n'auraient en fin de compte qu'un effet négatif sur nos soignant.e.s. Dans le cadre de la CCT SAN, une enveloppe supplémentaire de 5 millions est prévue pour 2025, portant le total à 10 millions pour augmenter les salaires.

La section a également investi son temps dans l'amélioration et la reconnaissance de la situation des infirmier.ère.s indépendant.e.s de plus en plus nombreux.ses dans le canton. Non seulement actif, comme nous vous l'avions annoncé, dans l'élaboration des contrôles qualité effectués par le canton, l'ASI Vaud a obtenu une augmentation financière des parts résiduelles pour 2024 mais également un rétroactif pour 2023. La section et sa commission représentant les indépendant.e.s sont particulièrement satisfait.es de ce résultat.

2024 fut également une année particulière pour la section de par l'annonce de restructuration de l'ASI Suisse. De nombreuses séances, discussions et autres rencontres ont eu lieu afin de dessiner les perspectives d'une nouvelle association tout en maintenant l'intérêt des membres comme priorité. Votre section a beaucoup œuvré afin de mettre en avant le travail effectué à ce jour avec nos divers partenaires et les particularités vaudoises.

David Regamey, Secrétaire général



3.

Mot de la secrétaire administrative



L'année 2024 a vu une nouvelle augmentation des membres indépendants. L'ASI Vaud a eu l'honneur d'enregistrer 1725 membres, dont quelques membres d'honneur.

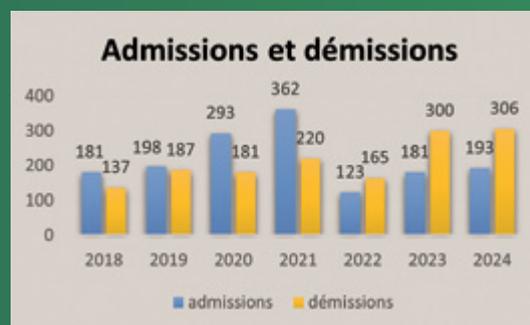
Le nombre de démissions a été quasiment équivalent à celui de l'année précédente, probablement pour des raisons similaires : la hausse du coût de la vie et la décision de certains membres de renoncer à leur affiliation. En effet, la principale raison de démission déclarée reste celle liée aux difficultés financières. Malgré cette tendance, le nombre de membres indépendant.e.s poursuit sa croissance et représente désormais 18 % de l'ensemble des membres. L'âge moyen des membres inscrits continue également d'augmenter, avec un pourcentage plus élevé de membres âgés de plus de 40 ans par rapport aux années précédentes.

Penelope Mirotti, secrétaire administrative

1725
MEMBRES

- **1256 SALARIÉ·E·S 73 %**
- **131 ETUDIANT·ES 7 %**
- **338 INDÉPENDANT·E·S 20%**

- **- 25 ANS 2 %**
- **25 - 40 ANS 32 %**
- **40 - 65 ANS 58 %**
- **+ DE 65 ANS 8 %**



4.

Mot du juriste

Durant l'année écoulée, nous avons constaté une détérioration des conditions de travail, ainsi qu'un bon nombre de restructurations économiques d'établissements médico-sociaux qui ont eu pour cause une détérioration des conditions de travail et pour certaines entraînant des licenciements.

Le secteur du parapublic étant particulièrement touché par ces problématiques. Nous travaillons avec les institutions concernées afin d'apporter des solutions satisfaisantes.

La section a pu apporter conseils, suivis et encadrements afin de trouver dans la grande majorité des cas des solutions ayant convenues à nos membres. A ce jour, très peu d'affaires ont dû

être transférés à notre avocates conseils, si ce n'est des litiges en lien avec les assurances sociales qui nécessitent des connaissances particulières.

Nous continuerons évidemment à vous fournir assistance et conseils pour cette année et espérons vous avoir apporté satisfaction à ce jour.

David Regamey, Juriste

“ la section a pu apporter conseils, suivis et encadrements afin de trouver dans la grande majorité des cas des solutions ”





5. Déléguée au Conseil de santé

J'ai pris mes fonctions au Conseil de santé en août 2022 et c'est avec un réel intérêt que j'ai repris le flambeau derrière mon collègue François Matt.

Après plus de deux années d'activité, j'ai eu l'occasion d'apprécier le travail minutieux et rigoureux mené par l'ensemble des membres de ce conseil. Des années riches en apprentissage durant lesquelles j'ai pu mettre à profit mon expérience professionnelle du terrain et apporter le regard de la profession dans les délégations pour lesquelles j'ai été proposée.

Durant cette année les cas signalés sont principalement relatifs à des problématiques de mœurs, de consommations et d'excès en tout genre. Des cas de vols ont également été rapportés, ayant principalement été commis sur le lieu de travail.

Je profite de rappeler par ces quelques lignes que le Conseil de santé est une commission permanente, composée de 20 membres, qui se prononce sur des problèmes de santé publique, et qui peut proposer des mesures à l'encontre des professionnel.le.s de la santé telles que des sanctions administratives (art. 191 LSP). Tous les professionnel.le.s de la santé du canton sont concerné.e.s. Une dénonciation peut être faite suite à une enquête pénale, une violation des devoirs professionnels et/ou une faute de l'art dans le cadre professionnel mais également dans le cadre privé ce qui n'est pas toujours connu de la part des soignant.e.s.

Carmen Catalioto Cuche, présidente et déléguée au Conseil de santé

6.

Mot de l'Infirmière cantonale



Une année riche en engagements et en avancées L'année 2024 a été marquée par une dynamique intense au sein de la Direction Générale de la Santé (DGS/DSAS) et également au sein du Pôle des professions de soins et de santé que je dirige, ceci avec de nombreux projets stratégiques menés à bien. Je tiens à souligner l'excellente collaboration entretenue avec la présidence et le comité de l'ASI Vaud, qui a permis de renforcer et d'encourager le développement des soins infirmiers dans notre canton.

Création du Pôle des professions de soins et de santé de l'Infirmière cantonale

Début 2024, un nouveau pôle a vu le jour au sein de la DGS : le Pôle des Professions de Soins et de Santé de l'Infirmière cantonale. Cette entité est dédiée à l'ensemble des professions de soins et de santé, à l'exclusion des professions médicales, et couvre un périmètre similaire à celui des Directions de soins des institutions du canton. Ses lignes directrices sont de développer une politique des professions de soins et de santé, notamment :

- Définir une vision pour les professions de soins et de santé, les conditions cadres favorables à l'exercice de leurs pleines compétences et responsabilités, ainsi que

les moyens pour y parvenir, notamment en matière de formation des professionnels et professionnelles.

- Lutter contre la pénurie des professionnels et professionnelles de soins et de santé avec le programme Investir ensemble pour les professions de soins et de santé (INVESTPRO).

- Développer, en collaboration avec les partenaires, des nouveaux modèles de soins et les conditions cadres associées, intégrant la pratique avancée (infirmières et infirmiers praticiens spécialisés, infirmières et infirmiers cliniciens spécialisés et autres professions de soins et de santé) ».

Programme cantonal InvestPro : une réponse concrète à la pénurie de personnel

Les projections montrent qu'à l'horizon 2030, le système de santé vaudois pourrait faire face à une pénurie de 3'000 professionnels de la santé. Pour y répondre, InvestPro prévoit d'allouer 90 millions de francs entre 2024 et 2027. Cette enveloppe vise à renforcer la promotion, la formation et la fidélisation des professionnels, en intégrant notamment une revalorisation salariale.

Une vision stratégique globale et pluriannuelle

InvestPro se distingue par une approche globale et une planification sur huit ans. Il s'intéresse non seulement aux soins infirmiers, mais également à d'autres professions de santé touchées par la pénurie, telles que les sages-femmes, les ASSC, les physiothérapeutes ou encore les ergothérapeutes.

Il mobilise l'ensemble des acteurs de la santé : employeurs, directions de soins, écoles, chercheurs et représentants des associations professionnelles, dont l'ASI Vaud.

Des mesures concrètes pour l'avenir

Parmi les mesures prioritaires, on retrouve la revalorisation salariale dans le cadre de la CCT San, la prise en compte de la pénibilité des horaires et l'augmentation des aides financières pour les étudiants en difficulté. Des actions organisationnelles sont également en cours, telles que l'amélioration de la gestion des absences et l'établissement de ratios sécuritaires.

Recherche et innovation pour de meilleures conditions de travail

Le projet de recherche ACTIIV, mené avec l'ASI Vaud, la HES La Source et la HEIG-VD, explore des solutions innovantes pour l'amélioration des conditions de travail. Il aborde divers aspects, tels que l'infrastructure, le management, la reconnaissance des compétences et les parcours professionnels.

En parallèle, le développement des Infirmier.ère.s praticien.ne.s spécialisé.e.s (IPS) et la pratique avancée s'est poursuivi. Des autorisations de pratique ont été délivrées à plusieurs IPS de différents secteurs de santé du Canton. La Commission cantonale professionnelle des IPS s'est développée également. Des travaux explorent aussi la possibilité de projets pilotes en lien avec le financement, en parallèle des travaux nationaux concernant la pratique avancée infirmière (cadre légal et financement).

Engagement au niveau national et international

Les fonctions d'Infirmière cantonale se développent à l'échelle nationale, avec des collaborations étroites entre les cantons de Lucerne, Saint-Gall et le Valais qui envisage la création d'un poste similaire.

Au niveau intercantonal, plusieurs séances ont eu lieu à Berne du le Groupe spécialisé "Professions de la santé" de la CDS1, facilitant les synergies entre les cantons et la Confédération et surtout permettant de mettre en avant les préoccupations romandes

Sur le plan européen, la fin d'année 2024 a été marquée par un colloque franco-suisse sur les ressources humaines en santé, organisé par le ministère de la Santé français et l'Office fédéral de la Santé publique.

Valorisation des soins infirmiers

Mettre en lumière la profession infirmière est essentiel. La journée vaudoise des infirmiers et infirmières, organisée en 2024 pour sa deuxième édition, a permis de réaffirmer la reconnaissance de leur engagement. Cela a été un réel succès avec 650 participants à Yverdon -les- Bains. Un des moments forts fut la remise des "Flammes des soins infirmiers vaudois" par les deux Conseillers d'Etat, Mme Rebecca Ruiz et M. Frédéric Borloz, récompensant les professionnels exemplaires dans diverses catégories. Les parties humoristiques ont été assurées par les « Deux Vincents ».

Lauréats 2024 :

Alexandrina Oliveira Fernandes

Sécurité des patients

Mary-Louise Bagley

Mentor

Mélanie Besançon

Qualité de la relation de soins

Rebecca Moyrand

Leadership

Valérie Baldassarri

Cadre de proximité hors pair

Edition 2025 : Venez nombreux !

Cette édition se tiendra le 3 juin 2025 au SwissTech Convention Center d'Ecublens, en parallèle du congrès mondial du SIDIEF (Inscriptions totalement séparées). En édifiant une infirmière ou un infirmier, c'est toute la profession que nous édifions et que nous rendons visible. C'est un pas supplémentaire vers la promotion de la profession ! C'est une autre manière de la mettre en lumière !

Pour finir, c'est avec un état d'esprit positif que je poursuivrai en 2025 mon engagement pour défendre et valoriser la profession infirmière et les autres professions de santé aux côtés de nos partenaires et au sein de l'Etat.

Teresa Gyuriga Perez

Infirmière cantonale, Canton de Vaud, DGS, DSAS

6. Une stratégie de communication renforcée



En 2024, la section a mis en œuvre un nouveau plan de communication, visant à optimiser sa visibilité et à renforcer son impact auprès de ses membres et du grand public.

La mise en lumière d'événements clés, tels que l'événement politique du 9 octobre et le festival Planète Santé de novembre dernier a permis de consolider la présence de l'ASI Vaud.

Malgré ces succès, deux priorités restent à développer : intensifier la présence dans les médias locaux et accroître la visibilité de la section dans la revue de l'ASI.

En 2025, l'association œuvrera pour consolider sa communication et affirmer son rôle de porte-parole de la profession infirmière au sein du canton.

**Salvatore Stagnitta, vice-président et,
Pénélope Mirotti, secrétaire administrative**



7.

Politique professionnelle et de formation



La politique de formation est un levier stratégique clé pour le développement des compétences des membres de l'ASI Vaud.

Fort de nos expériences professionnelles, nous nous efforçons de porter les valeurs de la section et de mener à bien les buts et objectifs fixés. Ensemble avec les comités nous prenons les décisions afin de mettre en lumière des projets qui apportent une plus-value à la discipline infirmière ainsi qu'à tous nos membres.

Au début, nous avons initié notre travail en groupe en partageant nos idées et en cherchant à concilier nos approches pour créer une collaboration solide. Nous choisissons de mettre l'accent sur la coopération et la confiance.

En 2024, nous avons conçu un projet de collaboration à visée de formation, en réponse aux enjeux actuels et aux évolutions du métier. Ce projet en collaboration avec FEDEPS a renforcé notre conviction que la formation est un pilier essentiel du développement des compétences. Il a montré que la complémentarité de nos expériences est indispensable pour répondre aux besoins spécifiques des professionnel.le.s de terrain.

Lors de l'année en cours, nous nous efforcerons de continuer ce projet et d'en développer d'autres.

Fatime Gashi, Jessica Lefebvre et Luca Scuderi, membres du comité





8. Délégué.e.s à la CPEV

Tous les cinq ans, la CPEV doit démontrer sa capacité à financer les prestations qu'elle garantit et à atteindre un degré de couverture de 80 % d'ici 2052. Pour cela, un plan de financement actualisé doit être soumis à l'Autorité de surveillance LPP de la Suisse orientale (As-So).

Le plan de prévoyance approuvé en 2022, qui prévoit :

1. une augmentation de la durée d'assurance de 38 à 40 ans,
2. le relèvement de l'âge terme de 63 à 65 ans,
3. une hausse de l'âge minimum de retraite de 62 à 64 ans pour le collectif 1 et de 60 à 62 ans pour le collectif 2, avait initialement été repoussé de 2023 à 2025.

En tenant compte des résultats de 2023, l'As-So a approuvé en août 2024 un nouveau report de l'entrée en vigueur du plan au 1er janvier 2027.

Dans l'intervalle, le conseil d'administration poursuivra ses travaux sur l'évolution du plan de prévoyance, ainsi que les discussions initiées avec le conseil d'État et les associations fâtières du personnel. Le plan prévu pour 2027 pourrait donc encore être modifié.

Les trois représentant.e.s actuels termineront leur mandat de 10 ans lors de l'assemblée des délégué.e.s de la CPEV en juin 2025. Les membres ASI des cercles électoraux du DSAS et du CHUV sont encouragé.e.s à se porter candidat.e.s pour ce rôle enrichissant et à voter lors des élections de ce printemps.

Myriam Lambelet, Muriel Gasser, Philippe Thomas, délégué.e.s à la CPEV

9.

Festival Planète Santé



Les 16 et 17 novembre 2024, l'ASI Vaud a pris part au Festival Planète Santé, qui s'est tenu à Beaulieu.

Cet événement, devenu un rendez-vous incontournable pour les professionnel-le-s et le grand public, a permis de mettre en lumière les défis actuels et futurs de notre système de santé.

Grâce à une très belle rétrospective de l'histoire de l'Association, les membres du comité et le secrétaire général ont pu sensibiliser les visiteurs et visiteuses au rôle essentiel d'une association professionnelle en faveur des soins infirmiers. Les discussions ont

également porté sur les thématiques d'actualité telles que la pénurie de personnel soignant ainsi que l'attractivité de la profession infirmière.

L'ASI Vaud à cœur d'aller à la rencontre de la population vaudoise et de promouvoir auprès d'un large public, la plus-value de la profession dans le système socio-sanitaire ainsi que la diversité des rôles qui la composent. Dans le contexte actuel et des changements qui se profilent, il y a une nécessité évidente de poursuivre le dialogue autour de la qualité des soins et de la manière dont les infirmiers et infirmières y contribuent chaque jour.

Pauline Strehler, membre du comité



10.

Commission des infirmier.ère.s indépendant.e.s



=En 2024, comme les années précédentes, un essor notable de la pratique infirmière indépendante s'est confirmé dans le canton de Vaud.

Sur une décennie, nous sommes passés d'une soixantaine à près de 400 infirmières et infirmiers indépendant.e.s. Cette croissance devrait se poursuivre dans les années à venir.

L'année écoulée a notamment été marquée par l'aboutissement de nos négociations avec la Direction Générale de la Santé concernant l'adaptation du financement résiduel. En avril et juillet 2024, le Conseil d'État vaudois a adopté l'arrêté fixant les nouveaux montants du financement résiduel des soins dispensés par les infirmières et infirmiers indépendant.e.s, ainsi que par les organisations de soins à domicile privées.

Cette décision, effective depuis le 1er janvier 2024 avec effet rétroactif au 1er janvier 2023, adapte un financement résiduel qui n'avait pas été revu depuis 2012, malgré l'augmentation des charges des infirmières

et infirmiers indépendant.e.s au cours de ces 12 dernières années. La Commission de la pratique indépendante de l'ASI Vaud a porté ce dossier à cœur durant toutes ces années et se réjouit de cette adaptation du financement, indispensable pour répondre aux défis actuels du domaine des soins.

La modification de la LAMal (OPAS 7), avec la mise en œuvre de l'article 117b de la Constitution suisse, entrée en vigueur le 1er juillet 2024, est un autre événement marquant de l'année écoulée. Elle permet aux indépendant.e.s de réaliser des évaluations, des orientations, de proposer des suivis et de coordonner les réseaux de soins sans prescription médicale, renforçant ainsi leur rôle autonome.

Cette évolution de la LAMal représente un avantage pour le système de santé en termes d'accès aux soins pour la population, contribuant à prévenir l'aggravation des pathologies et à désengorger les cabinets de généralistes et les urgences.

Enfin, afin d'améliorer les conditions de travail des indépendant.e.s, notamment en favorisant le temps consacré à la présence auprès des patient.e.s, la Commission des infirmières et infirmiers indépendant.e.s de l'ASI Vaud a mis en place une relation collaborative avec les assureurs afin de diminuer les charges administratives.

Javad NAZERY, Président de la commission des infirmier.ère.s indépendant.e.s et membre du comité



11.

Event politique de santé 2024

L'Event politique de santé 2024 de l'ASI Vaud a réuni des acteurs clés du secteur de la santé et de la politique cantonale afin de discuter des enjeux liés à l'application de l'article 117b et des évolutions dans la formation et les conditions de travail des infirmières et infirmiers.

L'entrée en vigueur de l'article 117b de la Constitution fédérale et sa déclinaison dans la LAMal depuis le 1er juillet 2024 offrent plus d'autonomie aux infirmier.ère.s. Cependant, sa mise en application nécessite des ajustements :

- Une communication claire avec les professionnel.les de la santé, afin qu'ils.elles puissent comprendre et appliquer ces nouvelles dispositions dans leurs pratiques quotidiennes.
- Un impact positif sur la désaturation des urgences et des cabinets de médecine générale, en permettant aux infirmiers et infirmières d'assumer des responsabilités accrues dans les soins.
- La nécessité de rendre le métier plus attractif en agissant sur les salaires, les horaires et la reconnaissance professionnelle.
- L'importance de promouvoir la formation et l'évolution de carrière pour fidéliser les nouveaux diplômé.e.s et éviter l'abandon de la profession après quelques années.
- Une collaboration accrue avec les assureurs pour assurer une mise en œuvre fluide du nouveau cadre de facturation.

Les discussions ont mis en lumière des pistes d'amélioration concernant l'attractivité de la profession et la gestion des soins dans le canton. La collaboration entre les différents acteur.ice.s du secteur reste essentielle pour assurer une transition réussie vers une amélioration des conditions de travail.

L'ASI Vaud poursuivra son engagement en faveur des soignant.e.s et du système de santé vaudois, avec un nouvel Event politique de santé en 2025 et en continuant à promouvoir des solutions adaptées aux défis du secteur.

Javad NAZERY, Président de la commission des infirmier.ère.s indépendant.e.s et membre du comité

PARTICIPANTS :

- **Luc Jeanrenaud**
(directeur de formation HESAV)
- **Géraldine Dubuis**
(députée Verte)
- **Blaise Vionnet**
(député Vert'libéral et médecin généraliste)
- **Florence Gross**
(députée PLR et directrice d'EMS)
- **Christophe Berger**
(président de la Société vaudoise de pharmacie)
- **Yolanda Müller Chabloz**
(députée Verte et médecin associée à Unisanté)
- **Stéphanie Monod**
(médecin-chef à Unisanté et présidente d'Aoris)
- **Javad Nazery** (ASI Vaud)



ÉVÉNEMENT



LA MISE EN ŒUVRE DE L'ART 117B
CONSTITUTIONNEL, L'AUTONOMIE
INFIRMIÈRE QUANT AUX PRESTATIONS DE
SOINS ET LES IMPACTS DE CES
CHANGEMENTS SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

9 OCTOBRE 2024
18H00 - 20H00

TIBITS
Pl. de la Gare 11, 1003 Lausanne

INSCRIPTIONS: admin@asi-vaud.ch

plus d'infos sur: www.asi-vaud.ch



12.

COSTRA et groupe de travail



Nous avons participé aux différentes séances du comité stratégique (COSTRA) qui a pour présidente l'infirmière cantonale Teresa Gyuriga soutenue par la cheffe de projet Albane Bochatay. Différents représentant.e.s qu'ils.elles soient de l'Etat de Vaud, employeurs, des écoles ou d'autres associations y siègent également.

Votre association a mis un point d'honneur à rappeler les besoins des professionnel-le-s et leurs attentes sur le terrain. Depuis l'acceptation de l'initiative et la création de l'art. 117b Cst les infirmier-ère-s attendent des changements notamment en ce qui concernent leurs conditions de travail et la fidélisation. A ce titre, nous avons souhaité pouvoir intégrer des groupes de travail relatifs à ces thématiques. Ce fut chose faite notamment en participant au groupe concernant la pondération de la pénibilité liée à la spécificité de notre profession.

Assurer des prestations 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 a des répercussions non négligeable sur la santé ainsi que sur l'équilibre entre vie privée et vie

professionnelle. C'est ainsi qu'une valorisation en temps de repos supplémentaire des horaires de contraintes (essentiellement de nuit) de 18 millions d'ici 2027 a été octroyée par l'Etat. Cette mesure s'insère parmi d'autres qui ont pour but de fidéliser et de renforcer l'attractivité de la profession.

Carmen Catalioto Cuche, présidente et Adam Teichert, membre du comité

“ Une valorisation en temps de repos supplémentaire des horaires de contraintes (essentiellement de nuit) de 18 millions d'ici 2027 a été octroyée par l'Etat ”





13. Vieillir 2030

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), en collaboration avec plus de 300 professionnel·le·s du secteur socio-sanitaire et des seniors, a conçu une nouvelle stratégie visant à renforcer la politique cantonale en matière de vieillesse, intitulée Vieillir2030.

Pour rappel, l'ASI Vaud est représentée dans le Groupe d'accompagnement lié à ce projet.

En 2024, la gouvernance de Vieillir2030 s'est enrichie avec la création du Conseil consultatif des seniors (Cocos). Cet organe consultatif a vu le jour le 27 juin 2024, après un tirage au sort effectué parmi 481 candidatures reçues. Les membres de ce conseil sont nommé.e.s pour un mandat de deux ans.

Le Cocos, conçu comme un relais de la voix des seniors dans le canton, est composé de 25 retraité·e·s résidant dans le canton de Vaud, dont un président et 24 suppléant·e·s. Ce conseil se réunit entre quatre et six fois par an pour remplir sa mission de consultation auprès du DSAS.

Toujours en 2024, le 1er octobre, près de 400 personnes se sont rassemblées à Beaulieu, Lausanne, pour célébrer la Journée internationale des personnes âgées. Organisée pour la deuxième fois par le DSAS, après une première édition en 2021, cette conférence a permis de faire le point sur l'avancement de la stratégie Vieillir 2030. Elle a également été l'occasion de présenter le Cocos et de débattre sur le thème de la citoyenneté tout au long de la vie.

Salvatore Stagnitta, vice-président

“ En 2024, la gouvernance de Vieillir 2030 s'est enrichie avec la création du Conseil consultatif des seniors (Cocos).”

14.

Rapport d'activité de la FSF

Des victoires en 2024, des lutttes essentielles pour nous toutes et tous en 2025

L'année 2024 a été marquée par d'importantes

avancées pour la fonction publique et parapublique, obtenues grâce à une mobilisation continue. L'indexation salariale, fruit d'une lutte acharnée en 2023, a été préservée pour 2024. Toutefois, la hausse de 0,6 % reste bien en deçà de l'inflation réelle, rendant nécessaire un rattrapage salarial pour 2025. La FSF poursuivra son engagement pour garantir un ajustement à la hauteur des besoins des salarié·e·s.

Autre victoire majeure : le report du plan

CPEV, qui menaçait les conditions de retraite des employé·e·s de la fonction publique. Cette bataille se poursuit en 2025, alors que de nouveaux plans prévoient encore des dégradations des prestations. La FSF exige le maintien des conditions actuelles et

l'ouverture de négociations sur les inégalités de rentes, notamment pour les femmes et les carrières hachées.

En 2025, un nouveau front s'ouvre avec l'initiative « Baisse d'impôts pour tou·te·s », qui mettrait dangereusement en péril le financement des services publics. La diminution de 12 % des impôts proposée affaiblirait directement les services indispensables tels que la santé, l'éducation et le social, entraînant une détérioration des conditions de travail pour le personnel ainsi qu'une baisse inévitable de la qualité des prestations à la population. La FSF s'engage fermement contre cette attaque aux services essentiels et appelle à une mobilisation massive pour préserver nos services publics.

Céline Misiego, Secrétaire générale



15.

Journée internationale des Infirmier.ère.s

En 2024, l'ASI Vaud a une fois de plus eu le privilège de participer à un événement désormais incontournable du paysage vaudois : la Journée internationale des Infirmier.ère.s.

Après une première édition marquante, cette journée s'est inscrite dans la durée, devenant un rendez-vous attendu et un symbole fort de la reconnaissance de notre profession.

Représenter l'ASI Vaud dans l'organisation de cet événement a été un honneur renouvelé. Cette journée ne cesse d'évoluer tout en préservant son idée de base : elle célèbre la richesse et la diversité des soins infirmiers mettant en lumière le travail fondamental que nos collègues accomplissent chaque jour auprès des patient.e.s. À travers cette initiative, nous réaffirmons notre engagement envers la valorisation de notre profession dans le canton.

Ce qui fait la force de la Journée Internationale des Infirmier.ère.s, est sa capacité à se réinventer tout en conservant ce qui a su séduire lors des éditions précédentes. En 2024, nous avons su maintenir les éléments appréciés par les participant.e-s tout en intégrant des nouveautés, apportant ainsi un souffle nouveau à l'événement. Une fois encore, cette journée a rassemblé toutes les institutions de soins du canton autour d'un objectif commun.

La collaboration entre les différentes institutions de santé, l'Infirmière cantonale, les autorités vaudoises et l'Asi Vaud demeure un levier

essentiel pour garantir le succès de cet événement. Cette synergie renforce la reconnaissance des différents rôles des infirmier.ère.s dans notre système de santé et encourage les échanges de pratiques et d'expériences enrichissantes. C'est également une occasion unique de sensibiliser le grand public aux défis que rencontre notre profession, tout en célébrant les avancées réalisées.

La pérennisation de cette journée témoigne du respect et de la considération grandissante envers notre métier. Elle reflète notre détermination à poursuivre nos efforts pour une reconnaissance toujours plus grande de notre engagement et de notre expertise.

Cette journée vaudoise continuera d'être un rendez-vous essentiel année après année. En poursuivant cette dynamique collective, nous continuerons à travailler pour un avenir où les infirmier.ère.s sont davantage reconnus et soutenus dans leur mission fondamentale auprès des patient.e-s et de la communauté.

Luca Scuderi, membre du comité



16.

Projet « ACTiiV – Amélioration des Conditions de Travail des Infirmiers et Infirmières Vaudoises »



Pour rappel, dans le contexte de la crise de la covid, l'ASI Vaud avait interpellé l'État au sujet des conditions de travail des infirmières et infirmiers et émis plusieurs revendications.

Un groupe de travail commun à la Direction générale de la santé (DGS) et à l'ASI Vaud avait été mis en place pour travailler sur celles-ci.

Ce groupe a donné naissance au projet « ACTiiV – Amélioration des Conditions de Travail des Infirmiers et Infirmières Vaudoises », mené en collaboration avec la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud et l'Institut et Haute École de la Santé La Source et intégré au programme cantonal InvestPro.

Ce projet est subdivisé en plusieurs sous-projets. La méthodologie implique à la fois la recherche de littérature scientifique, la mobilisation d'acteurice-s-clés et de personnes-ressources afin de faire émerger les meilleures recommandations de recherche, mais aussi les projets et idées novatrices testées ici ou là sur

le terrain. Des acteurice.s du système de santé ainsi que d'autres corps professionnels sont sollicités. Les rapports qui en sont le résultat contribuent à fonder les réflexions et les décisions du Canton et des partenaires cliniques sur des données factuelles ainsi que sur les expériences et les expertises pertinentes.

En 2023, le premier rapport sur les infrastructures facilitantes (IF) a été publié. En 2024, un nouveau rapport sur la reconnaissance des compétences et responsabilités (RECORE) a pu aboutir et être lui aussi diffusé. Ils sont tous deux disponibles sur le site internet du Canton de Vaud, sur la page intranet dédiée au projet InvestPro (<http://www.vd.ch/investpro> | bas de la page, chapitre « Ressources »).

Le prochain rapport, qui portera sur les questions de gouvernance, d'organisation et de management (GOM), est attendu en 2025.

D'autre part, l'ASI Vaud est investie dans plusieurs autres groupes de travail d'InvestPro, dont le groupe portant sur la clarification des composantes de l'activité infirmière et les recommandations sur ce qu'il convient, ou non, de déléguer à d'autres métiers des soins ou d'autres professions. Ce groupe a également abouti en 2024 à un document de recommandations, encore non publié, ainsi qu'à une proposition de projet pilote d'implémentation, soumis en fin d'année au comité stratégique (COSTRA) du programme d'InvestPro.

Cédric Bussy, membre du comité

17.

Colloque franco-suisse : les ressources humaines du secteur de la santé

En octobre 2024, le Ministère français de la Santé et de l'Accès aux soins ainsi que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont conjointement organisé un colloque d'une journée à Paris sur les enjeux transfrontaliers du domaine de la santé, en particulier concernant les professionnel.le.s de la santé et leur mobilité.

Ces enjeux touchent directement le bassin lémanique, et notamment notre canton.

Votre serviteur, sur proposition de la Direction générale de la santé du Canton de Vaud, a été invité par l'OFSP à y représenter l'ASI Vaud et à porter la voix des soins

infirmiers lors d'une table ronde. Nous profitons de ce rapport pour les en remercier chaleureusement.

Cette expérience a permis à notre association d'exprimer sa position et ses priorités directement auprès d'un public hétérogène, mais souvent non soignant, composé de haut.e.s fonctionnaires, diplomates, politicien-ne-s et directeur-ice-s des ressources humaines. Les discussions furent riches et passionnantes, et ont permis des échanges entre cultures professionnelles, politiques et nationales souvent différentes. Ils ont certainement contribué à faire avancer les visions des uns et des autres de façon décloisonnée et fructueuse.

Cédric Bussy, membre du comité





18.

Déléguée au comité AORIS OrTra santé-social Vaud

Cette année 2024 a été marquée par plusieurs points forts, notamment la finalisation des objectifs stratégiques 2024-2026.

Ceux-ci sont en cohérence avec des projets de grande envergure tels qu'InvestPro et Prosper et en mobilisant ses partenaires, AORIS engage toutes ses forces en faveur de la relève de demain. Simultanément, une adaptation de l'organisation en 4 axes a été opérée. Il est organisé de la manière suivante : l'axe organisation géré par le Bureau, l'axe anticipation géré par le Comité, l'axe formation/compétences géré par la Commission du même nom et l'axe promotion géré par la Commission du même nom.

La finalisation des objectifs stratégiques 2024-2026. Ceux-ci sont en cohérence avec des projets de grande envergure tels qu'InvestPro et Prosper ; et en mobilisant ses partenaires, Aoris engage toutes ses forces en faveur de la relève de demain. Simultanément, une adaptation de l'organisation en 4 axes a été opérée. Il est organisé de la manière suivante : l'axe organisation géré par le Bureau, l'axe anticipation géré par le Comité, l'axe formation/compétences géré par la Commission du même nom et l'axe promotion géré par la Commission du même nom.

Le nouveau site internet va permettre un accès facilité aux différents publics de tous âges et sera opérationnel d'ici mars 2025.

La participation d'AORIS avec un nouveau stand aux 4 principales manifestations et salons permettant aux jeunes le choix d'un métier dont ceux de la santé et du social a été un succès.

Le dispositif de réinsertion-réorientation était destiné initialement aux soins infirmiers. Sur sollicitation de la DGS, le dispositif va s'ouvrir à tous les professionnels de la santé.

Et enfin, l'équipe des cours interentreprises pour les ASA, ASSC et ASE a été renforcée et des espaces supplémentaires ont été loués en raison de l'augmentation du nombre d'apprenti-e-s suivant ces cours.

En tant que présidente de la commission promotion, je peux saluer l'avancée des différentes mesures en lien avec InvestPro. En fin d'année 2024, au vu des nombreuses questions concernant les programmes Investpro et Prosper qui proviennent du terrain, Mme Teresa Gyuriga, infirmière cantonale, Mme Rebecca Durollet, responsable de formation et de projets de politique sociale ont présenté leur projet respectif.

**Martine Barraud, déléguée au comité AORIS
OrTra santé-social Vaud**

19.

Déléguée à la CP-IPS, l'AVIPS et les Nouveaux modèles de soins



Rappel : En 2017, l'adoption par le Grand Conseil vaudois de l'article 124b de la Loi sur la santé publique vaudoise (LSP) a marqué une avancée décisive en établissant la base légale nécessaire à l'exercice des infirmier.ère.s praticien. ne.s spécialisé.e.s (IPS).

Parallèlement, l'Institut universitaire de recherche en soins (IUFRS), en collaboration avec la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne, a développé un programme académique spécifique : le Master ès Sciences en pratique infirmière spécialisée (MScIPS), destiné à former les futur.e.s IPS. Puis le règlement d'application du chapitre X ter du règlement sur l'exercice des professions de la santé (REPS) a permis d'encadrer les activités des IPS notamment par la mise en place d'une commission professionnelle des IPS (CP-IPS).

Fin 2024, les résultats sont probants : 32 diplômés IPS, 42 étudiants IPS inscrits à l'UNIL, 1 reconnaissance officielle achevée et 1 autre en cours, nécessitant des compléments de formation à l'IUFRS. Cela représente un total de 76 IPS et futur.e.s IPS formé.e.s à l'IUFRS dont 26 IPS travaillant dans le canton de Vaud. Grâce à ce cadre légal cantonal et à une formation alignée sur les standards internationaux, les IPS exercent désormais de manière autonome, sécuritaire et formelle, avec un titre protégé et reconnu dans tout le canton.

TRAVAUX EN COURS A LA CP-IPS

Depuis 2022, les membres de la Commission ont travaillé au développement des processus suivants :

- La gestion d'un registre cantonal dédié aux IPS,
- La reconnaissance des équivalences de titres,
- Le suivi des formations continues,
- La validation et l'éventuelle adaptation des conventions et cahiers des charges.

La Commission s'est également engagée à jouer un rôle consultatif auprès des autorités ainsi que des partenaires cantonaux et extra-cantonaux. Les critères de validation de la formation continue ont été approuvés par les membres et publiés sur le site internet de la Commission, accessible via la plateforme vd.ch.

ASSEMBLÉE VAUDOISE DES INFIRMIER·ÈRES PRATICIEN·NES SPÉCIALISÉ·ES (AVIPS)

À partir de 2024, des IPS diplômés de l'UNIL ont commencé à exercer dans d'autres cantons, tels que Neuchâtel, Genève et Fribourg. Face à l'expansion de la pratique des IPS au-delà des frontières vaudoises, les membres de l'AVIPS ont exprimé leur volonté de créer une association intercantonale. Ainsi, le 20 juin 2024, SwissNP, l'Association Suisse des IPS, a vu le jour. Suite à cette création, les membres de l'AVIPS ont voté à l'unanimité pour sa dissolution, celle-ci étant prévue lors de la prochaine assemblée générale de la section vaudoise de l'ASI, en mars 2025.

RAPPORT 2024 COMMISSION NOUVEAUX MODÈLES DE SOINS

L'objectif principal est de développer de nouveaux modèles de soins en pratique infirmière avancée et d'accompagner l'évolution du système de santé afin que ces professionnel.le.s puissent exercer pleinement leurs compétences, notamment dans les soins de première ligne et le suivi des situations chroniques et complexes.

Pour cela, il est essentiel de structurer leur financement, de formaliser les conditions cadres nécessaires à leur formation et à leur exercice et de promouvoir leur plus-value dans le système de santé.

Ces travaux s'inscrivent dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et la complexification des besoins en soins, nécessitant une meilleure accessibilité aux soins primaires et un renforcement des actions de prévention et de soutien aux populations vulnérables.

GT FINANCEMENT

Les objectifs précis du groupe de travail sur le financement consistaient à analyser la situation actuelle du financement des ICLS et des IPS ainsi que les évolutions souhaitées, à élaborer un projet pilote LAMal pour le canton de Vaud et à établir des liens avec les initiatives nationales de financement, en particulier celles menées par l'OFSP.

L'ASI EST LA PLUS GRANDE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU DOMAINE DE LA SANTÉ EN SUISSE

ELLE S'ENGAGE À PROMOUVOIR LA QUALITÉ DES SOINS INFIRMIERS, À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DES INFIRMIER·ÈRES ET À FAIRE RECONNAÎTRE LE CARACTÈRE AUTONOME DE LA PROFESSION.

En devenant membre de l'ASI, vous contribuez sa force politique et soutenez la section vaudoise pour les prestations collectives suivantes :

- Représentation au sein d'une vingtaine de commissions et groupes de travail dans le canton
- Défense des conditions de travail (participation aux négociations des grilles salariales, des CCT du domaine de la santé, etc.)
- Promotion du développement de la profession et des formations
- Promotion du point de vue infirmier dans la politique de la santé.

De plus, vous bénéficiez des prestations suivantes :

- Rabais d'inscription aux programmes d'Espace Compétences : espace-competences.ch
- Abonnement à la revue mensuelle Soins infirmiers et réductions sur les publications de l'ASI.
- Publications professionnelles à prix préférentiel (ASI-CH)
- Assurance RC collective couvrant des soins donnés de manière indépendante
- Conseils et documentation pour les infirmières indépendantes ; obtention du financement étatique de la part résiduelle du coût des soins au sens de l'article 7a OPAS
- Protection et conseil juridique relatifs à l'activité professionnelle (pour des situations postérieures à l'adhésion validée)
- Informations sur vos droits d'employée dans les secteurs publics et parapublics
- Calcul du salaire
- Aide du Fonds de secours de l'ASI-CH pour les situations financières difficiles
- Bourses et prêts pour des formations complémentaires (ASI-CH)
- Réductions sur certaines formations continues et post-diplômes, certains congrès et certaines manifestations (pour des formations postérieures à l'adhésion validée)

ASI vaud

1910
1944

FONDATION, DEVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION PROFESSIONNELLE

CREATION DE L'ALLIANCE SUISSE DES GARDES MALADES

Le dimanche 13 novembre 1910, les 56 membres des associations bernoises et zurichoises d'infirmières se réunissent à Olten pour l'assemblée constitutive de l'Alliance suisse des gardes-malades (ASGM).

DEVELOPPEMENT DE L'ALLIANCE SUISSE DES GARDES MALADES

A peine créée, l'ASGM fixe dans ses statuts l'objectif de promouvoir la profession infirmière, une bonne formation et d'améliorer les conditions d'engagement du personnel des soins bien formé, bien qu'à ce stade l'activité reste caritative.



1939
1945

TEMPS DE CRISES

L'ENGAGEMENT DES INFIRMIERES DURANT LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

Les statuts de l'ASGM prévoient, en cas de guerre, l'envoi de détachements d'infirmières. Ceci sera concrétisé par la mobilisation de certaines d'infirmières.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIERES DIPLOMEES D'ECOLE SUISSES RECONNUES

Suite à une scission au sein de l'ASGM, le 7 juin 1936, l'Association nationale des infirmières diplômées d'écoles suisses reconnues (ANID) est fondée à Berne par des infirmières de la Pfliegerinenschule de Zurich et de l'Ecole La Source à Lausanne.

FUSION ET REORGANISATION: LA CREATION DE L'ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS DIPLOMES.

Suite à de nombreuses négociations, entre les deux associations, ainsi que la Croix-Rouge suisse (CRS) et le Conseil international des infirmières (CII), le 3 décembre 1944, l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID) voit le jour. Celle-ci est politiquement et religieusement neutre et se base sur la formation et non plus le sexe de ses membres.

1945
1978

ELAN VERS LE PROFESSIONNALISME

COLLABORATION AVEC LE CRS

Depuis 1920, les relations entre l'ASID et le CRS sont régies par une convention, reconnaissant l'ASID comme institution auxiliaire de la CRS, qui a pour but de promouvoir les soins infirmiers et s'engager en faveur de la formation post-diplôme, de l'amélioration des conditions économiques, de la protection de la santé et de la prévoyance en cas d'invalidité et de vieillesse.

PREMIERES REGLEMENTATIONS ETATIQUES DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La pénurie de personnel infirmier qualifié qui se dessine déjà durant les années de guerre va se renforcer à un point tel qu'il s'avère indispensable de prendre des mesures, notamment l'augmentation de salaire minimal de 180 francs et un maximal de 260 francs. De même de limiter la durée de travail hebdomadaire à 60 heures (1951) pour finalement arriver à 48h en 1963.



1978
AUJOURD'HUI

LA NOUVELLE DYNAMIQUE

STATUTS DE L'ASI DE 1978

L'ASI telle qu'on la connaît a été approuvée par l'assemblée constitutive du 29 avril 1978, regroupant désormais tous les secteurs de soins infirmiers au niveau national grâce davantage de poids en politique professionnelle et est prête pour affronter les défis à venir, en particulier dans le domaine de la formation et de la politique de santé.

CONSOLIDER ET DEVELOPPER LA PROFESSIONNALISATION

Pour ce faire l'ASI développe trois axes essentiels. Premièrement, l'ASI participe à la promotion de la situation de la femme infirmière en Suisse. Deuxièmement, l'ASI met en place une politique professionnelle et une politique de la santé. Finalement, l'ASI défend les intérêts professionnels et les conditions de travail de ses membres.

LA SECTION VAUDOISE EST NEE LE 1ER JANVIER 1990. ISSUE D'UNE PRECEDENTE SECTION REUNISSANT NOTRE CANTON ET CELUI DU VALAIS.

Elle contribue depuis lors à défendre les infirmières et infirmiers dans notre canton. Parmi ses succès marquants ces dernières années, on peut noter :

- Mise en place de la part résiduelle pour les indépendants-e-s
- Convention collective de travail dans le secteur sanitaire parapublic vaudois
- Passage en classe salariale 9 pour les infirmier-e-s du CHUV dès la 2ème année
- Création d'un rôle d'infirmière cantonale



INITIATIVE POPULAIRE POUR DES SOINS INFIRMIERS FORTS

17 janvier 2017, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) lance l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » afin d'assurer la sécurité des patients à long terme, et agir contre la pénurie croissante de personnel soignant. Après seulement 8 mois de collecte de signatures, l'initiative est déposée auprès des autorités compétentes.

28 novembre 2021, lors de la votation, 61 % des citoyennes et citoyens dans la majorité des cantons, à l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures, soutiennent l'initiative. Sur le canton de Vaud près de 65% du peuple a soutenu notre initiative.

Article 117b de la Constitution fédérale, l'adoption de l'initiative entraîne la modification de l'article 117b de la Constitution. La Confédération et les cantons sont désormais tenus de reconnaître l'importance des soins infirmiers et d'assurer un accès suffisant et de qualité pour tous. Ils doivent aussi garantir un nombre adéquat d'infirmiers diplômés, aligné sur les besoins du système de soins.

CONSTRUIRE L'AVENIR DANS UNE SOCIETE EN MUTATION



ASI vaud



L'ASI Vaud

Unie et engagé derrière vous

ASSOCIATION SUISSE DES
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS (ASI)
SECTION VAUD
AV de grancy 56
1006 Lausanne

INFO@ASI-VAUD.CH
www.asi-vaud.ch
TÉL: 021 648 03 50
FAX: 021 648 03 52